



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six octobre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Perrine MOUILLERE, Messieurs Jean-Noël DE STEFANI, Rémy ARQUILLERE.

Absents : Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Corinne THIVANT, Corinne GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël DE STEFANI

20h20, Arrivée de Monsieur Rémy ARQUILLERE. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Aménagement des abords du Foyer Rural

Délibération n°08.01.2025

Les travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural avancent conformément au planning prévisionnel, malgré une météo capricieuse au mois de septembre.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant doit être signé pour des travaux supplémentaires avec EASY PAYSAGE. Un muret a dû être construit en limite avec l'ancienne école, côté bibliothèque. Des bordures ont été posées à proximité immédiate de la façade côté cuisine afin d'assainir le mur en conservant une bande de gravillons. Enfin, une plantation d'arbustes fleuris et sans entretien a été réalisée le long de la clôture côté route.

Madame le Maire présente le devis complémentaire d'un montant de 3.741,71 €, soit 4.490,05 € TTC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le devis de l'entreprise EASY PAYSAGE d'un montant de 3.741,71 €, soit 4.490,05 € TTC ;
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 2312-312.

Par ailleurs, Madame le Maire propose d'organiser l'inauguration des abords du Foyer Rural le samedi 15 novembre à 11h00. Il s'agit de la seule date de disponible d'ici la fin de l'année 2025. L'Association Changy Histoire et Patrimoine propose d'installer, sur le mur de clôture côté bibliothèque, une reproduction d'une carte postale ancienne, de l'école des filles. Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n°08.02.2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural, Madame GOMES Alison, ayant réservé la salle pour le week-end du 20 et 21 septembre 2025, a demandé le remboursement de l'acompte versé, les conditions n'étant pas réunies pour l'organisation de sa manifestation. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au remboursement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise le remboursement de l'acompte de 100,00 € versé à Madame GOMES Alison
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6228.

Délibération n°08.03.2025

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter aux travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural, la rénovation du mur situé au fond de la cour du foyer rural, en limite du fonds voisin appartenant à Monsieur et Madame DUPONT Régis, côté cuisine.

Elle présente les devis suivants :

- TG FACADES, pour le crépis, d'un montant de 2.715,00 € HT soit 3.258,00 € TTC
- EASY PAYSAGE pour la reprise de la tête de mur et finition tuiles, d'un montant de 1.568,18 € HT soit 1.881,82 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les devis des entreprises TG FACADES (2.715,00 € HT soit 3.258,00 € TTC) et EASY PAYSAGE (1.568,18 € HT soit 1.881,82 € TTC)
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 2312-312.

- Chemin piétonnier des Gattes

Délibération n°08.04.2025

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un chemin piétonnier aux Gattes.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que le Département de la Loire a attribué une subvention de 18.000,00 € au titre de l'enveloppe Voirie 2025, pour la partie de reprise de la chaussée existante et la pose de bordures.

Les amendes de police ont également été attribuées. La commune va bénéficier d'une enveloppe de 20.876,00 € pour la création du chemin piétonnier.

Il a été demandé à l'entreprise THIVENT de remettre à jour son devis initial.

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise THIVENT :

- Reprise de la chaussée, pose de bordures, enrobé : 30.984,50 € HT soit 37.181,40 € TTC
- Création d'une voie piétonne, enrobé : 25.111,00 € HT soit 30.133,20 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le devis d'un montant de 30.984,50 € HT soit 37.181,40 € TTC pour la reprise de la chaussée VC n°6.
- 2) Dit que cette dépense sera imputée au compte 2151-310
- 3) Approuve le devis d'un montant de 25.111,00 € HT soit 30.133,20 € TTC pour la création d'un chemin piétonnier
- 4) Dit que cette dépense sera imputée au compte 2151-311.

Madame le Maire indique qu'il faut choisir le type de bordures utilisées le long de la voie. Afin d'éviter tout stationnement sur le futur aménagement, il est décidé d'installer des bordures droites de type A1.

- Devis carrosserie camion IVECO

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la benne et les longerons du camion IVECO sont très rouillés et devront être refaits avant le prochain passage au contrôle technique en août 2026.

Un devis a été demandé à PLEIN AIR AUTO, comprenant démontage, sablage benne, sablage châssis, démontage, jointage benne, peinture complète benne chassis et traitement anti-rouille. Il s'élève à 6.830,00 € HT, soit 8.196,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis afin de comparer. Les véhicules de voirie, que ce soit le camion IVECO ou le tracteur, sont anciens et vétustes. Une réflexion sera certainement à mener durant le prochain mandat.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire fait le point sur les derniers recrutements :

L'arrêt maladie de Madame Alexia GIRARD étant de nouveau prolongé, il a été décidé de prolonger le contrat de Madame Stacie CONTRINO jusqu'au 31 août 2026.

Madame Amandine LAFONT étant en arrêt maladie, un contrat temporaire a été signé avec Madame Sydney RAVONIARIMALALA du 29 septembre au 20 octobre 2025.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Noël de la Mairie aura lieu le Vendredi 19 décembre 2025 au Foyer Rural.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- CCAS, le 24 septembre 2025

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion du CCAS ayant pour ordre du jour :

- Vœux de la Municipalité : le samedi 10 janvier 2026
- Repas du CCAS : le samedi 17 janvier 2026

- Soirée théâtre : le samedi 7 mars 2026
- Bilan du medicobus
- Installation d'un camion d'optique itinérant
- Bilan Banque Alimentaire

- Commission Information-Communication

La Commission a travaillé sur le prochain bulletin municipal.

Délibération n°08.05.2025

Madame Evelyne RICARD présente les devis auprès des imprimeurs pour 390 exemplaires :

- Impression de la Côte : 1.104,50 € HT soit 1.325,40 € TTC
- REBOUL Les Arts Graphiques : 1.390,00 € HT soit 1.668,00 € TTC
- Imprimerie GUIGON : 1.585,00 € HT soit 1.902,00 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Impression de la Côte d'un montant de 1.104,50 € HT soit 1.325,40 € TTC.

Délibération n°08.06.2025

Madame Evelyne RICARD informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises locales ont la possibilité de mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal.

Elle demande au Conseil de bien vouloir fixer les tarifs pour le bulletin municipal 2025.

La taille d'encart publicitaire est unique, à savoir 6 cm x 4 cm au tarif de 25,00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2025, comme suit :

- Encart publicitaire 6 cm x 4 cm : 25 €

La prochaine réunion de la Commission Information-Communication aura lieu le mercredi 8 octobre 2025 à 20h00.

- RBI

Monsieur Jean-Pierre SAUNIER est venu en Mairie présenter un devis pour l'échange entre les quatre portables attachés aux tableaux interactifs et les 4 portables à disposition des élèves, les maîtresses ayant fait remonter en Mairie que les ordinateurs portables des tableaux interactifs sont lents et anciens, alors que les ordinateurs des élèves sont moins vieux et plus performants.

Une mise à jour et un nettoyage des quatorze tablettes est également à prévoir.

Le devis de RBI s'élève à 1.500,00 € HT soit 1.800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal indique qu'aucun budget n'avait été prévu pour le matériel informatique de l'école. Le devis est élevé, mais n'est pas suffisamment détaillé pour qu'une décision puisse être prise, le Conseil souhaitant savoir s'il est possible de prévoir ses travaux de maintenance informatique en plusieurs tranches. Par exemple, il souhaiterait savoir le coût de remise à niveau que des ordinateurs portables et de remettre la mise à jour des tablettes à plus tard.

- SIEL

Madame Evelyne RICARD explique avoir reçu en Mairie Monsieur BOSI, représentant du SIEL et Monsieur ELOY, représentant de l'entreprise chargée de l'exploitation du réseau (SPIE), afin de signer le procès-verbal de maintenance des installations d'éclairage public au titre de l'année 2025.

La commune dispose de 117 foyer lumineux, dont 43 LEDs, 7 iodures métalliques et 67 autres.

Concernant la coupure de l'éclairage public de 23h00 à 5h00, tout fonctionne correctement. Désormais, une application permet de gérer les coupures depuis la Mairie.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Conseil Communautaire, le 25 septembre 2025

Madame le Maire fait le compte-rendu du Conseil Communautaire ayant pour ordre du jour :

- Ressources humaines : modification du tableau des effectifs et modalités de recrutement des contractuels, des apprentis et des vacataires ; Soutien aux politiques de réserve opérationnelle.
- Développement économique : Rapport de la Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Roanne (SEMAR) ; Modification de la grille tarifaire de l'aéroport ; Approbation du rapport de gestion NOVIM.
- Aménagement de l'espace communautaire : Lancement des travaux d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ; Convention d'harmonisation tarifaire avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône pour la prise en charge des usagers de Roannais Agglomération sur la ligne régulière Cars du Rhône L240 ; Fonds de concours à la commune de Commelle Vernay (Aménagement aire de retournement et arrêt de bus pour la Clinique des Monts du Forez) ; Modification du règlement 2025 des transports STAR FLEXY TPMR.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ; Rapport annuel du SEEDR ; Candidature à l'appel à projet « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ».
- Assainissement des eaux usées : Méthanisation (procès-verbal de mise à disposition de biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence Assainissement par Roannais Agglomération à Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2025).
- Construction, Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Modification des tarifs 2025 du Nauticum.
- Action sociale d'intérêt communautaire : Avis de l'autorité organisatrice sur un projet de création d'un Etablissement d'Accueil du jeune Enfant (EAJE) sur la commune de VILLEREST.
- Agriculture : Renouvellement de la labellisation de niveau 2 et désignation de la structure porteuse (PAT) ; Attribution d'une subvention à l'association « Etamine, de la terre à l'assiette » (convention d'objectifs pour la période 2025-2027).
- Enseignement supérieur, recherche, formation : Fonds communautaire « Aides aux étudiants roannais » ; Renforcement du lien jeunes/entreprises (Convention d'objectifs et de financement 2025/2026 entre Roannais Agglomération et l'Association 3E).
- Equipements et actions touristiques : Modification des tarifs 2025 du Parc Résidentiel de Loisirs des Noës.
- Espaces naturels : Adhésion au label « Accueil vélo » de la Gravière aux Oiseaux ; Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation en faveur de la filière forêt-bois Stratégie forestière du Roannais.

- Grand éolien : Rapport 2024 de la SEM Roannaise des Energies Renouvelables ; Rapport 2024 de la SAS Parc des Vents des Noës.
- Grandes centrales photovoltaïques au sol : Rapport 2024 de la SAS Parc Solaire de Roanne.
- Photovoltaïques en toitures : Convention entre Roannais Agglomération et la SAS Massification Solaire.
- Sport de haut niveau : Subvention de fonctionnement au titre de la saison 2025-2026 et convention pour l'Association Chorale Roanne Basket et l'Association Loire Nord Tennis de Table.
- Communication : Promotion du territoire Evènementiel Subventions 2025
- Assemblées : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs ; Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau.

AVIS ICPE L'AUBE DES BRUMES

Délibération n°08.07.2025

Madame le Maire présente le dossier de consultation pour enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portant sur la régularisation de la situation administrative de l'élevage canin « L'Aube des Brumes » situé Chemin du Pont à Changy, et appartenant à Madame Rose VENTURINI.

La consultation du public a lieu depuis le lundi 29 septembre et jusqu'au 27 octobre inclus.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Considérant les erreurs suivantes relevées :

- La parcelle ZE 46 appartient à l'Etat, et non à Madame VENTURINI. Un chalet est d'ailleurs construit, sans autorisation sur cette parcelle.
- En page 3 de la présentation du projet, il est indiqué que « Madame VENTURINI a acheté l'élevage du Pont le 10/12/2019 ». Il est précisé qu'avant 2019, il n'existait pas d'élevage de chiens mais un élevage bovin.
- En page 15 de la conformité du projet avec les prescriptions générales, il est indiqué que le bruit correspondant au moment où les chiens mangent dure environ 35 minutes. Le temps semble sous-estimé, notamment durant les week-ends ou la nuit.

Considérant le mémoire technique pour la réalisation d'une station de traitement des eaux de ruissellement issues de lavages des box, notamment son coût (40.147,50 € HT), et le coût pour la mise en place d'une citerne souple à usage de réserve incendie (5000,00 à 6.000,00 € HT) ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis très réservé au projet de l'élevage canin « L'Aube des Brumes ».

QUESTIONS DIVERSES

* La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à 11h00. Un vin d'honneur sera servi au Copia à l'issue de la Cérémonie.

* Madame le Maire demande d'octroyer la gratuité à l'Association Les Copains d'Accord pour l'organisation de leur repas de Saint Cécile, le samedi 29 novembre 2025, au Foyer Rural. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir l'agrandissement de l'espace cinéraire par la réalisation de 4 emplacements de cases-urnes, dans la continuité des existants. Il ne reste à ce jour plus que deux emplacements disponibles. Il serait également intéressant de demander des devis pour ajouter trois emplacements columbarium sur le premier, situé contre le mur, la commune ne disposant plus que de deux emplacements de columbarium libres également.

* Conformément aux directives de la Préfecture de la Loire, la commission de contrôle de la liste électorale aura lieu le samedi 22 novembre 2025 à 9h30 et le samedi 21 février 2026 à 9h30.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Etablissement Français du Sang suite à la collecte ayant eu lieu à Changy le 12 août. 51 poches de sang ont été collectées. Les prochaines collectes auront lieu :

- le 17 octobre 2025 à LA PACAUDIERE
- le 23 janvier 2026 à CHANGY
- le 10 avril 2026 à LA PACAUDIERE
- le 31 juillet à LA PACAUDIERE
- le 23 octobre à CHANGY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le MARDI 4 NOVEMBRE 2025 à 20H30 en Mairie